



COMPTE RENDU DE LA REUNION DIU COMITE SYNDICAL DU 5 JUILLET 2022

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH, Didier DECULTOT
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Christophe LEROY
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE, Dominique LEVREUX
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG, Yves PETIT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBIEUF** : Frédéric LEGROS, Virginie BARO
- **YERVILLE** :
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** :
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** :

Pouvoirs :

- Jean-Pierre CHAUVET a donné un pouvoir à Alain PETIT

Excusés : Luc LEFRANCOIS, Jean-Pierre CHAUVET, Nicole DEHAIS, Daniel GRESSENT, Stéphane MARIE, Nadine MONTIER

Assistait également :

- Samuel GENDRIN

A l'unanimité le Comité Syndical approuve le compte rendu du Comité Syndical du 04 avril 2022.

Ordre du jour :

1. Travaux de renouvellement du réseau eau potable et extension du réseau eaux usées route de Lindebeuf à Ouville l'Abbaye
2. Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat de Bassin Versant de la Durdent
3. Modification de la part Syndical du prix de l'eau
4. Avenant au contrat de DSP
5. Convention avec le SDE 76
6. Délégation du pouvoir au Bureau
7. Recrutement d'un personnel intérimaire
8. Point sur les opérations en cours
9. Décisions modificatives

1. Travaux de renouvellement du réseau eau potable et extension du réseau eaux usées route de Lindebeuf à Ouville l'Abbaye

Le Président expose que le Département a un projet d'aménagement d'un réseau d'eau pluvial sur la route de Lindebeuf à Ouville l'Abbaye.

La route de Lindebeuf fait partie du zonage d'assainissement collectif d'Ouville l'Abbaye.

Ainsi il est opportun de profiter des travaux du Département pour réaliser l'extension du réseau d'assainissement et de renouveler la conduite d'eau potable de cette rue. Ainsi nous ferons l'économie de la réfection de la route puisque le Département interviendra après nous.

Le Président propose de réaliser :

- les travaux d'extension du réseau d'assainissement : 1000 ml de réseau gravitaire, 135 ml de canalisations de refoulement 1 poste de relèvement et 26 branchements.
- les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et la reprise des branchements

Les travaux ont été estimés à 450 000 € HT

Nous avons réalisé une consultation de maîtrise d'œuvre pour lequel nous avons choisi le bureau d'étude le mieux disant : IC EAU

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE le choix d'IC EAU pour la prestation de maîtrise d'œuvre de l'opération
- AUTORISE le Président à consulter et choisir le ou les entreprises le mieux disante pour cette opération
- SOLLICITE l'Agence de l'Eau pour la demande de subvention pour cette opération.
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

2. Conventions avec le SDE 76

Le Président expose que dans le cadre de la réalisation des travaux de l'usine de Bourdainville, 2 conventions avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76) sont proposées pour :

- Sécuriser l'alimentation électrique du captage : actuellement le captage est alimenté en aérien ce qui constitue une fragilité sur la sécurité de l'alimentation en eau potable pour tous nos abonnés. L'opération consiste à enterrer la ligne électrique. Le montant de la convention est de 7 143 € pour le Syndicat. Ce montant est inclus dans le financement de l'usine.
- Effectuer le raccordement électrique de la future usine (passage en souterrain de 40 m de réseau et établissement d'un poste électrique) et le passage en tarif jaune. Le montant de la convention est de 5 583 € pour le Syndicat.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

1. APPROUVE la contractualisation avec le SDE76 pour les travaux de sécurisation électrique du captage et de la future usine de Bourdainville.
2. AUTORISE la signature et le paiement des conventions.

3. Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat de Bassin Versant de la Durdent

Le Président expose que dans le cadre de l'aménagement des anciennes lagunes d'Ouille l'Abbaye en prairie inondable, il est nécessaire de donner délégation de maîtrise d'ouvrage par convention de mandat au Syndicat de Bassin versant de la Durdent.

Ainsi dans cette convention nous donnons mandat au Syndicat Versant de la Durdent à :

- Faire les travaux d'aménagement
- Faire les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour un taux de 80 %

Le Syndicat s'engage à :

- Financer les 20 % restants

Les travaux se feront pendant le Printemps 2023 après l'épandage des boues restantes dans les lagunes. Le montant des travaux et des financements sera précisé d'ici la fin de l'année 2022.

A l'issue des travaux, les terrains seront rétrocédés à l'euro symbolique au Syndicat de Bassin Versant

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat de Bassin Versant de la Durdent pour la réalisation des travaux
- APPROUVE la rétrocession du terrain à l'euro symbolique au Syndicat de Bassin Versant de la Durdent après les travaux
- AUTORISE le Président à signer les pièces relatives à ce dossier

4. Avenant au contrat de DSP

Le Président explique que du fait de l'augmentation brutale des prix de matières premières et de l'énergie, Veolia a proposé un avenant qui modifie la fréquence de calcul du coefficient d'actualisation des prix.

Le contrat de Délégation de Service Public prévoit que les prix de rémunération du Délégué soient actualisés une fois par an à l'aide d'un coefficient basé sur l'évolution des prix des matières premières et de l'énergie.

Dans sa proposition, Véolia souhaite :

- Remplacer la fréquence d'actualisation annuelle de la rémunération de base du Délégué par une fréquence semestrielle.
- Remplacer la fréquence d'actualisation annuelle des travaux neufs sur bordereau par une fréquence trimestrielle.

Cette formule permet à Véolia de récupérer de la trésorerie plus rapidement plutôt que d'attendre la fin de l'année. Cela n'a pas d'impact financier sur le prix de l'eau.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- AUTORISE le Président à signer cet avenant au contrat de Délégation de Service Public jusqu'au 30 juin 2028.

5. Modification de la part syndicale du prix de l'eau potable

Le Président explique qu'une augmentation du prix de l'eau de 10 centimes le m³ de la part proportionnelle du Syndicat a été calculée. Cette simulation engendrera une hausse de 12,66 € du prix de l'eau (assainie ou non assainie) sur une base de consommation de 120 m³ :

	Prix de l'eau assainie (sur 120 m ³)		Augmentation du prix de l'eau assainie (sur une consommation annuelle de 120 m ³) sur 1 an
Prix de l'eau actuel au 01/01/2021	676,89 €	5,64 €/m ³	
Augmentation de 0,10 €	689,55 €	5,75 €/m ³	+12,66 €

	Prix de l'eau non assainie (sur 120 m ³)		Augmentation du prix de l'eau non assainie (sur une consommation annuelle de 120 m ³) sur 1 an
Prix de l'eau actuel non assainie au 01/01/2021	264,90 €	2,21 €/m ³	
Augmentation de 0,10 €	277,56 €	2,31 €/m ³	+12,66 €

Elle apportera une recette supplémentaire d'environ 66 000 €/an (660 000 m³/an d'eau distribuée sont facturés).

Cette proposition d'augmentation se justifie par le coût de la future usine d'eau potable en investissement et en exploitation et anticipe une forte actualisation des prix. Ainsi, si nous anticipons une actualisation de 10% des prix, notre reste à charge, subventions déduites, sera de 2 427 514 € :

Missions	Montant	Actualisation 5 %	Actualisation 10 %
		Montant	Montant
AMO	18 500 €	18 500 €	18 500 €
Géotechnique	15 300 €	15 300 €	15 300 €
Dossier loi sur l'eau	9 850 €	9 850 €	9 850 €
Permis de construire	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MOE prestations connexes	5 500 €	5 500 €	5 500 €
MOE VERDI	114 098 €	114 098 €	114 098 €
Travaux	4 559 959 €	4 787 957 €	5 015 955 €
SPS	7 760 €	7 760 €	7 760 €
CT	12 000 €	12 000 €	12 000 €
réception travaux	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Electricité	34 675 €	34 675 €	34 675 €
publication	2 340 €	2 340 €	2 340 €
TOTAL	4 835 982 €	5 063 980 €	5 291 978 €

Subvention AESN définitif	1 734 971 €
Subvention CD 76 définitif	1 129 493 €

TOTAL RESTE A CHARGE	1 971 518 €	2 199 516 €	2 427 514 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Il faut ajouter la plus-value pour la maintenance de la future usine à 100 00 € HT par an ainsi que les annuités de remboursement d'emprunt de 118 000 € par an. Un emprunt de 2 500 000 € a été contractualisé auprès de la Caisse des Dépôts au taux fixe avantageux de 1,35 %.

Le Président estime qu'une augmentation globale de 50 centimes par m³ est nécessaire pour financer l'usine.

Avec les augmentations précédentes votées à + 0,15 € /m³ au 1er juillet 2021 et +0,17 € /m³ au 1er juillet 2022, cette nouvelle proposition à +0,10 €/m³, portera l'augmentation globale de notre part syndicale à 0,42 €/m³. Le Président indique qu'un bilan financier sera réalisé fin 2024 lorsque la nouvelle usine sera mise en service et que nous déciderons à ce moment-là si une nouvelle augmentation est nécessaire.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'augmentation de notre part syndicale de +0,10 €/m³ à partir du 1^{er} janvier 2023

6. Délégation de pouvoir au Bureau

Afin d'éviter de réunir l'assemblée pour des petite décisions, Monsieur le Président propose de donner délégation au Bureau, pour la durée du mandat à :

1. Créer ou modifier des postes de personnel titulaire, non titulaire ou contractuel du Syndicat en conformité avec les autorisations budgétaires ;
2. Voter la modification du tableau des effectifs de la collectivité et accorder les éventuelles primes.
3. Signer tous documents permettant la mise en œuvre de ces actes.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE la délégation de pouvoir au Bureau

7. Recrutement d'un personnel intérimaire

Le Président expose qu'avec le début des travaux de la nouvelle usine d'eau potable, il est primordial que les travaux du gros œuvre soient bien suivis et bien exécutés, pour la pérennité du bâtiment. Le montant d'une assurance dommage ouvrage représente 4 % du montant des travaux ce qui est très onéreux.

C'est la raison pour laquelle le Président propose de recruter un intérimaire pour une durée de 2,5 jours par semaine, dans un premier temps du 1^{er} septembre au 31 décembre de temps de la construction du bâtiment.

Cette personne a l'expérience sur le suivi des travaux de gros œuvre.

De plus cela soulagera Samuel GENDRIN qui doit se consacrer sur l'avancement des nombreux projets en cours et à venir.

Séverine GEST demande si Marc BRUNET ne pourrait pas être affecté à cette tâche. Le Président répond que non, étant donné que Marc BRUNET est affecté au suivi de l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement et non dans les travaux de gros œuvre.

Afin de suivre les travaux de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville il est proposé de procéder au recrutement d'un personnel intérimaire.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE le recrutement de cette personne intérimaire pour le suivi du gros œuvre de la nouvelle usine d'eau potable.

8. Opérations en cours

Les opérations en cours et à venir sont présentés dans les tableaux ci-après :

Yves PETIT demande si l'extension du réseau d'assainissement de l'avenue des Comptes de Germiny à MOTTEVILLE sera au programme.

Le Président répond que pour l'instant, le projet n'étant pas financé par l'Agence de l'Eau, il ne sera pas réalisé. Il conviendrait d'inscrire dans le PLU cette extension d'assainissement pour qu'il soit éligible.

Programme de travaux en assainissement collectif

	Estimation			Priorité
	Travaux + études	Subvention	Reste à charge	
Extension du réseau d'assainissement route de Lindebeuf à Ouville l'Abbaye	400 000 €	120 000 €	280 000 €	1
Travaux de transfert des eaux usées du Saussay vers Emanville	500 000 €	250 000 €	250 000 €	2
Etude et travaux de transfert des eaux usées de Cideville vers Limésy	1 200 000 €	600 000 €	600 000 €	2
Travaux de mise en séparatif du réseau EU sur le Bourg de Yerville	500 000 €	150 000 €	350 000 €	3
Extension du réseau d'assainissement au Mesnil à Bourdainville	300 000 €		300 000 €	4
Station d'épuration intercommunale entre Criquetot sur Ouville et Grémonville	1 300 000 €	390 000 €	910 000 €	4
Reconstruction STEP Auzouville l'Esneval ou transfert vers Cideville	800 000 €	400 000 €	400 000 €	4
Reconstruction STEP Vibeuf	800 000 €	400 000 €	400 000 €	5
TOTAL			3 490 000 €	

Programme de travaux en Eau potable

	Estimation		
	Travaux + études	Subvention	Reste à charge
Création du Champ captant à Imbleville	435 000 €	140 000 €	70 000 €
Remplacement de la canalisation d'eau potable route de Lindebeuf à Ouville l'Abbaye	150 000 €		150 000 €
Schéma directeur eau potable - PGSSE	200 000 €	160 000 €	40 000 €
Etude de stratégie foncière BAC de Bourdainville	41 028 €	32 822 €	8 206 €
Etude diagnostic agricoles BAC de Bourdainville	143 875 €	115 100 €	28 775 €
Nouvelle usine d'eau potable	5 068 967 €	3 129 493 €	1 939 474 €
TOTAL			2 236 455 €

9. Décisions modificatives

Le Président propose les décisions modificatives suivantes :

Décision Modificative n°1 – Budget Eau :

Afin de réduire des prévisions faites et prévoir les factures à venir concernant certaines prestations, les intérêts d'emprunts, l'écriture d'amortissement il convient de faire les modifications suivantes :

Dépenses de Fonctionnement :

Débit 6132 : - 5 000 €
Débit 6211 : + 5 000 €
Débit 6611 : + 20 000€

Débit 6811-042 : + 3 025 €
Débit 675-042 : - 1 060 €
Débit 023 : - 21 965€

Recettes d'Investissement :

Crédit 28182 - 040 : + 3 025€
Crédit 2182 - 040 : - 1 060€
Crédit 021 : - 21 965€
Soit : - 20 000€

Dépenses d'Investissement :

Opération n° 90 : - 20 000 €

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE la signature et l'application de ces décisions modificatives pour le budget EAU

Message facture

Le Président explique que dans la prochaine facture d'eau un message sera diffusé pour informer les consommateurs à ne pas acheter d'adoucisseur d'eau :

Cher client, vous bénéficierez d'une eau adoucie d'ici 2 ans environ, le temps de la construction et de la mise en service de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville. L'eau adoucie, c'est-à-dire beaucoup moins calcaire, vous apportera un meilleur confort. Elle contribuera notamment à préserver vos appareils électroménagers. Nous vous déconseillons donc fortement d'investir dans un adoucisseur individuel. Merci de la confiance que vous nous accordez et de l'importance que vous accorderez à la réception de ce message

Questions diverses

La pose de la première pierre de l'usine de la nouvelle usine d'Eau Potable est prévue le 21 octobre au matin avec le Président du Département (Bertrand BELLANGER) et la Directrice Territoriale de l'Agence de l'Eau (Mme FAUCHER)

Désignation d'un autre membre du Bureau

Suite à la démission de Nicolas GRAS à la commune d'Auzouville l'Esneval, il n'est de fait plus membre du Bureau du Syndicat. Le Président propose à l'Assemblée de désigner Corinne DEMOTTAIS, maire d'Auzouville, de remplacer Nicolas GRAS.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE la désignation de Corinne DEMOTTAIS membre du Bureau

La séance est levée à 19h15.